

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 834

26 mars 2015

SOMMAIRE

Abic Holding S.A.	39990	Dukes Court Owner - T S.à r.l.	39995
Active Logistic Systems S.A.	39989	Flavors Luxembourg S.à r.l.	39997
AEC Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l.	39992	Lizekare S.A.	40002
Aerium Atlas Management S. à r.l.	39991	MGM 1 S.à r.l.	40015
AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l.	39991	Nos Terres	40000
AGC & Partners S.à r.l.	39991	Olio Finance S.A.	39988
Agence Immobilière MELM S.à r.l.	39992	Omega Investment Corporation S.A.	39988
Alifa S.A.	39989	Optimolux S.A.	39986
Alisson S.A.	39992	Oriflame Cosmetics S.A.	39987
Alscot Sàrl	39988	Orysia S.A.	39987
Amber Holding S.A.	39995	Ostia S.A. SPF	39987
Amdocs Luxembourg S.à r.l.	39992	Panattoni Germany S.à r.l.	39986
Amherst S.à r.l.	39990	Parc Z Sàrl	39987
Applecross Immobilière I S.A.	39990	Premier Décembre Investissements S.A.	39986
Arche Noe S.à r.l.	40014	Prolibra S.A.	39986
ARHS developments S.A.	39993	Renoir Holding SA	39988
Art & S, Automotive Technology & Style S.A.	39993	Royal Home Investments Holding S.A. ...	40010
Atisha Topco Holding S.à .r.l.	39989	Samarec S.A.	39994
AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.	40031	S&B Minerals Finance S.C.A.	40032
BAPI S.A.	39991	S.C.I. Lora	40031
Bati Steel S.à r.l.	40030	Sfeir Benelux S.A.	39994
Canadalux S.à r.l.	39993	SIA Communication S.à r.l.	39994
CBTL S.à r.l.	39993	Tele Columbus Holdings S.A.	40027
		Unicity XIX Plymouth 2 S.à r.l.	40015

Prolibra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.256.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 Février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Prolibra SA la société Benoy Kartheiser Management Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027853/12.

(150031635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Panattoni Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 162.001.

—
En date du 16 janvier 2015, Panattoni Germany Holding Sarl, associée unique de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015027833/13.

(150031605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 134.323.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à 11.00 heures le 06 janvier 2015

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027847/14.

(150031965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Optimolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R.C.S. Luxembourg B 50.000.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 16 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le Conseil d'Administration réuni à Eischen en date du 16 janvier 2015, a décidé de nommer la Fiduciaire Roger Linster S.à r.l., avec siège social au 1, rue de Wormeldange-Haut à L-5488 Ehnen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 169251, aux fonctions de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COHRS Luc

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027819/15.

(150032308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Orysia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.981.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027826/12.

(150031245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ostia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 52.769.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027827/13.

(150031382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Parc Z Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.040.

—
Extrait du contrat de cessions de parts sociales du 23 décembre 2014

Il ressort d'un contrat de rachat de parts sociales du 23 décembre 2014 dont l'original est établi en langue anglaise sous le titre «Class A5 Tracker Shares Redemption Agreement» que la Société PARC Z S.à r.l. a racheté à Sherbrooke Advisors S.A. vingt mille (20.000) ses Parts Sociales Traçantes de Classe A5, représentant toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe A5 émises par la Société PARC Z S.à r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015027837/14.

(150031164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 10 février 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer:

Maître François BROUXEL, Avocat à la Cour inscrit auprès du Barreau de Luxembourg (Liste I), résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

comme dépositaire des titres au porteur émis par la Société et encore en circulation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027822/15.

(150032180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027816/10.

(150032355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 48.273.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration, en date du 17 février 2015:

- nomination de la société Alpha Expert S.A., société d'expertise-comptable avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg section B 88 567), en qualité de dépositaire des titres au porteur tel que prévu par la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027817/13.

(150031804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.255.214,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 137.865.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 10 février 2015 que:

- M. Chris Barnes, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 février 2015;
- M. Dominic Spiri, né le 15 avril 1974, à Watford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 13 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028165/15.

(150032917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Renoir Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 82.373.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 13.02.2015

Résolution unique:

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur et à la tenue du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.061, comme dépositaire de 350 actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR HOLDING SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2015027927/16.

(150032154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Alifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 138.502.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le mercredi 21 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 21 janvier 2015 que:

Le Conseil a décidé de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Maître Isabelle GIRAULT, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Les titres au porteur ainsi que le registre y afférent resteront immobilisés auprès dudit dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015028189/17.

(150033318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Atisha Topco Holding S.à .r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.105,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 192.598.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 janvier 2015:

que M. Marc Nicholas Jonas a transféré 269 parts sociales A1, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune et 269 parts sociales A2, à Sun Capital Shared Value Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle ayant son siège social au 54 Baker Street, London W1U 7BU, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 04515336.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015028173/18.

(150033158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

—
Beschluss des Verwaltungsrats vom 18. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin

Elisabeta Schidowezki

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 18. Februar 2015.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015028154/19.

(150033312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Amherst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.348.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amherst Sàrl

Référence de publication: 2015028169/12.

(150032982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Abic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 20.706.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 février 2015

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de dépositaire agréé, Tax Consult S.A., société anonyme, ayant son siège social à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015028176/16.

(150033232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Applecross Immobilière I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.820.

Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 28 janvier 2015

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 28 janvier 2015.

Deuxième résolution

- Monsieur Jean-Jacques GAASCH, administrateur de sociétés, né le 6 août 1940 à Luxembourg, demeurant 4, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

et

- Monsieur Alain RENARD, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant, 17, Rue Eisenhower, L-8321 Olm

sont nommés administrateurs de la Société pour une période de 6 ans, à savoir, jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021 en remplacement de Madame Cynthia BODY et Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET.

Troisième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian FRANCOIS, administrateur de sociétés, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant au 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015028201/26.

(150032808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

BAPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 27, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 170.488.

Par la présente je vous notifie ma démission du conseil d'administration de BAPI S.A., et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Mercredi, le 18 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015028229/10.

(150032727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.183.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 13 janvier 2014 que M. Marc SCHMIT, Chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil de Gérance de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2015028186/12.

(150033153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.391.

Par résolutions prises en date du 30 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028184/15.

(150033096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.575.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 4 février 2015

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 4 février 2015.

1 - Le mandat de gérant unique Ensof Services S.à r.l. a pris fin suite à sa démission le 4 février 2015.

2 - Mr. Ely-Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964, à Casablanca, Maroc, ayant son adresse au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne, a été nommé en tant que gérant unique de la Société le 4 février 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028182/17.

(150033186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Amdocs Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.865.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028168/9.

(150033055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Agence Immobilière MELM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 107.187.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2015

Le siège social de la société est transféré du 4, Place de la Paix, L-4275 Esch/Alzette au 13, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette.

Esch/Alzette, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015028156/11.

(150032723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

AEC Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.888.

Par résolutions prises en date du 30 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028181/15.

(150033098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Alisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.573.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 17 février 2015

1. Monsieur Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Roeland DE GRAAF, né à Hilversum (Pays-Bas) le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommé comme administrateur avec effet au 17 février 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur et président du conseil d'administration a été changée du L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Alisson S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015028190/19.

(150032665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015028276/9.
(150033157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CBTL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.051.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015028284/9.
(150033156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.876.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 15 janvier 2015 que la Fiduciaire D+C S.à.r.l., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est nommée comme dépositaire des actions de la Société par application de la loi du 28 juillet 2014 concernant l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2015028209/13.

(150033135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 30 janvier 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs actuellement en fonction à savoir, Messieurs Pierre SAUNIER, Jourdan SERDERIDIS, Pierre NOEL et Jean-François PITZ, tous les quatre demeurant professionnellement au 2B, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg. Leur mandat expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2020.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Pierre SAUNIER, demeurant professionnellement au 2B, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2020.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société RSM Audit Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg pour l'exercice social se clôturant au 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour ARHS Developments S.A.

Référence de publication: 2015028207/23.

(150033122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Samarec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour: SAMAREC S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028768/16.

(150033087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Sfeir Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach, Z.I. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 76.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 11 février 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale extraordinaire regrette le décès de Monsieur Christian RIEUX, administrateur de la société, survenu en date du 15 janvier 2015.

Il sera remplacé par la société PCG PARTICIPATIONS, société civile, inscrite auprès du R.C.S. de Créteil (F) sous le numéro 803 101 047, avec siège à F - 94220 Charenton-le-Pont, 4, Avenue Winston Churchill, représentée par son gérant Monsieur Philippe GUYOT, né à Paris (F) le 30.12.1962, demeurant professionnellement à F - 94220 Charenton-le-Pont, 4, Avenue Winston Churchill. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015028786/17.

(150032361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

SIA Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.062.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 5 février 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Thomas Rocafull, né le 18 juin 1974 à Montpellier, France, avec adresse professionnelle au 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, France, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée illimitée.

2. Monsieur Rémy Cornet, né le 8 juin 1984 à Marche-en-Famenne, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015028787/21.

(150033092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.646.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2015

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027170/13.

(150031224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Dukes Court Owner - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2633 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.068.

—
In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dukes Court - T II S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.097 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Dukes Court Owner - T S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.068, which corporate capital is set at GBP 15,000 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 13th 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg number 3807 on December 10, 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the scheme of signatories of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 12 of the articles of association which shall henceforth be read as follows:

" Art. 12. The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the Shareholder(s), or as the case may be, the General Meeting.

In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives. Towards third parties, the Company shall be bound by the individual signature of the sole manager or of any manager.

However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dukes Court - T II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.097, (l'“Associé Unique”),

Ici représentée par Monsieur Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de la société Dukes Court Owner - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 192.068, ayant un capital social de 15.000 GBP, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3807 du 10 décembre 2014 (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature des gérants de la Société.

Deuxième résolution:

Suite à la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de sorte qu'il soit dorénavant lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqué(s) librement à tout moment par l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé M. della Zonca et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 26 janvier 2015. Relation: LAC/2015/2268. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028320/117.

(150032106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Flavors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 251.465.081,28.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.268.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Flavors Holdings Inc., a company under the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, Delaware, U.S.A., and registered with Delaware Secretary of State under number 2258351 (FH),

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. MW Holdings I LLC, a company under the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, Delaware, U.S.A., and registered with Delaware Secretary of State under number 5609315 (MWI),

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Merisant International Distribution B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Apeldoorn, the Netherlands, and its registered office address at Plaza Euskadi 5, 9a, 48009 Bilbao, Spain, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 08063759 (Merisant),

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorized representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that FH, MWI and Merisant (collectively, the Shareholders) hold (i) one thousand twenty-seven (1,027) class A shares and (ii) one hundred thirty thousand nine hundred thirty-seven (130,937) class B shares, all in registered form, having a nominal value of one thousand nine hundred nine United States dollars and thirty-two cents (USD 1,909.32) each, all subscribed and fully paid up and representing all the issued and outstanding shares of Flavors Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de

Commerce et des Sociétés, Luxembourg) and having a share capital of two hundred fifty-one million nine hundred sixty-one thousand five hundred four United States Dollars and forty-eight cents (USD 251,961,504.48) (the Company).

II. that the Company was incorporated on December 4, 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association (the Articles) have been amended once on December 12, 2014, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. that the Shareholders resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-six thousand four hundred twenty-three United States Dollars and twenty cents (USD 496,423.20) in order to bring it from its present amount of two hundred fifty-one million nine hundred sixty-one thousand five hundred four United States Dollars and forty-eight cents (USD 251,961,504.48) represented by (i) seven (1,027) class A shares and (ii) one hundred thirty thousand nine hundred thirty-seven (130,937) class B shares, all in registered form, having a nominal value of one thousand nine hundred nine United States dollars and thirty-two cents (USD 1,909.32) each, to two hundred fifty-one million four hundred sixty-five thousand eighty-one United States Dollars and twenty-eight cents (USD 251,465,081.28), by way of the repurchase and immediate cancellation by the Company of two hundred sixty (260) class A shares in registered form, having a nominal value of one thousand nine hundred nine United States dollars and thirty-two cents (USD 1,909.32), all in registered form (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of four hundred ninety-six thousand four hundred twenty-three United States Dollars and twenty cents (USD 496,423.20) (the Repurchase Price).

The Shareholders resolves that the Company shall remain indebted to FH for the Repurchase Price.

Second resolution

As a consequence of the above share capital decrease, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two hundred fifty-one million four hundred sixty-five thousand eighty-one United States Dollars and twenty-eight cents (USD 251,465,081.28), represented by:

- seven hundred sixty-seven (767) class A shares in registered form, having a nominal value of one thousand nine hundred nine United States dollars and thirty-two cents (USD 1,909.32) each; and
- one hundred thirty thousand nine hundred thirty-seven (130,937) class B share in registered form, having a nominal value of one thousand nine hundred nine United States dollars and thirty-two cents (USD 1,909.32).

The class A shares and the class B shares are hereinafter collectively referred to as the shares.”

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
FH	740 class A shares
MWI	27 class A shares
Merisant	130,937 class B shares

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Repurchased Shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Flavors Holdings Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, Delaware, U.S.A. et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 2258351 (FH),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. MW Holdings I LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, Delaware, U.S.A. et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 5609315 (MWI),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Merisant International Distribution B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège officiel (zetel) se situe à Apeldoorn, Pays-Bas, et l'adresse de son siège social à Plaza Euskadi 5, 9a, 48009 Bilbao, Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 08063759 (Merisant),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que FH, MWI et Merisant (collectivement, les Associés) détiennent (i) mille vingt-sept (1.027) parts sociales de classe A et (ii) cent trente mille neuf cent trente-sept (130.937) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille neuf cent neuf dollars américains et trente-deux cents (USD 1.909,32) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées et représentant toutes les parts sociales émises et en circulation de Flavors Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de deux cent cinquante-et-un millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent quatre dollars américains et quarante-huit cents (USD 251.961.504,48) (la Société).

II. que la Société a été constituée le 4 décembre 2014 suivant un acte établi par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois le 12 décembre 2014, suivant un acte établi par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. que les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-trois dollars américains et vingt cents (USD 496.423,20) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-et-un millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent quatre dollars américains et quarante-huit cents (USD 251.961.504,48) représenté par (i) mille vingt-sept (1.027) parts sociales de classe A et (ii) cent trente mille neuf cent trente-sept (130.937) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille neuf cent neuf dollars américains et trente-deux cents (USD 1.909,32) chacune, à deux cent cinquante-et-un millions quatre cent soixante-cinq mille quatre-vingt-un dollars américains et vingt-huit cents (USD 251.465.081,28), par le rachat et l'annulation immédiate par la Société de deux cent soixante (260) parts sociales de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille neuf cent neuf dollars américains et trente-deux cents (USD 1.909,32), toutes sous forme nominative (les Parts Sociales Rachetées) pour un prix total de rachat de quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-trois dollars américains et vingt cents (USD 496.423,20) (le Prix de Rachat).

Les Associés décident que le Prix de Rachat reste dû par la Société à FH

Seconde résolution

En conséquence de la réduction de capital social ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-et-un millions quatre cent soixante-cinq mille quatre-vingt-un dollars américains et vingt-huit cents (USD 251.465.081,28), représenté par:

- sept cent soixante-sept (767) parts sociales de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille neuf cent neuf dollars américains et trente-deux cents (USD 1.909,32) chacune; et

- cent trente mille neuf cent trente-sept (130.937) parts sociales de classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille neuf cent neuf dollars américains et trente-deux cents (USD 1.909,32).

Les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B sont ensemble désignées comme les parts sociales.»

Il en résulte que, le capital social de la Société se compose comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
FH	740 parts sociales de classe A
MWI	27 parts sociales de classe A
Merisant	130.937 parts sociales de classe B

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus en donnant pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société et de remplir toutes les formalités s'y rapportant (y compris, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais estimés

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028378/176.

(150032353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Nos Terres, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 165, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.798.

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NOS TERRES, une société anonyme, ayant son siège social au L-1941 Luxembourg, 165, Route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.798, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), du 26 septembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3375 du 13 novembre 2014 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges ROUSSEAU, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'objet social qui prendra la teneur suivante:

"La société a pour objet:

a) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

b) La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

c) La société a pour objet la commercialisation de détail de toutes boissons généralement quelconques, alcoolisées et non alcoolisées, et en particulier de vins, bières et spiritueux ainsi que de tous produits liés à la dégustation de vins et à l'oenologie et accessoirement la commercialisation de tous produits alimentaires.

De façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations de courtage, commissionnement et représentation ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société

3. Ajout d'une enseigne commerciale «WINESHED» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ainsi que de tous documents et informations y relatifs, avant l'assemblée générale, il a donc pu être fait abstraction des convocations formelles.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet:

a) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

b) La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

c) La société a pour objet la commercialisation de détail de toutes boissons généralement quelconques, alcoolisées et non alcoolisées, et en particulier de vins, bières et spiritueux ainsi que de tous produits liés à la dégustation de vins et à l'oenologie et accessoirement la commercialisation de tous produits alimentaires.

De façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations de courtage, commissionnement et représentation ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

L'attention des actionnaires a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des statuts tel que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale «WINESHED».»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalués environ à six cents euros (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Rousseau, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4201. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028641/97.

(150033201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Lizekare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.584.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

- SYNERGY TRANS WORLD S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated on 21 January 2013 under the laws of Panama, with registered office at avenida 5 Norte Enrique Gennzier El Cangrejo n°17-140 Panama, Republic of Panama, here duly represented by Mr Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, attorney at law, born in Granada (Spain) on 30 April 1945, residing professionally at 22 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), himself here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "LIZEKARE S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations. The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group. The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns. Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of the shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed, as follows:

Shareholder	Number of subscribed shares	Amount paid up in EUR
SYNERGY TRANS WORLD S.A.	100	8,000

The shares have been paid up by 25,80 % by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of eight thousand Euros (8,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,350.-.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as sole director, for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2020:

- Mr Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, attorney at law, born in Granada (Spain) on 30 April 1945, residing professionally at 22 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

II. The address of the registered seat of the Company shall be in L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal.

III. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2020:

CALDIA FIDUCIAIRE S.A., a corporate services provider ("fiduciaire") with registered office at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B153093.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- SYNERGY TRANS WORLD S.A., une société constituée et gouvernée par le droit de Panama, constituée le 15 janvier 2013 et ayant son siège social au avenida 5 Norte Enrique Gennzier El Cangrejo n°17-140 Panama, République de Panama, ici dûment représenté par M. Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, avocat, né à Granada (Espagne) le 30 avril 1945, demeurant professionnellement au 22 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LIZEKARE S.A.". (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Gand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même. La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du conseil d'administration.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré en EUR
SYNERGY TRANS WORLD S.A.	100	8.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 25,80 % par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.350,-EUR.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

I. La personne suivante est nommée à la fonction d'administrateur, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2020:

- Monsieur Pablo Julián RUIZ de PERALTA CASALLO, avocat, né à Granada (Espagne), le 30 avril 1945, demeurant professionnellement au 22 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

II. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2020

CALDIA FIDUCIAIRE S.A., fiduciaire, ayant son siège social au 4, grand Rue à L-1660 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B153093.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation GAC/2015/1121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015028556/430.

(150032649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Royal Home Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.803.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ROYAL HOME INVESTMENTS HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 180803 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2964 du 23 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), avec émission correspondante de cent soixante-cinq mille (165.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total de d'un million sept cent onze mille sept cents euros (EUR 1.711.700,-).

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), avec émission correspondante de cent soixante-cinq mille (165.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total de d'un million sept cent onze mille sept cents euros (EUR 1.711.700,-).

Cette augmentation a été souscrite et libérée de la façon suivante: 1. A concurrence de cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (158.491) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total d'un million six cent quarante-quatre mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 1.644.179,-), par Monsieur Michele Robiglio, domicilié à Via Ramello, 11, Pregassona, Lugano, Suisse, par un apport en nature consistant dans l'apport de:

1. Nue-propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), C.so Crimea, 35- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1361 sub 21, catégorie A/2, CI 4;

2. Nue-propriété détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), C.so Crimea, 35- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1361 sub 20, catégorie A/2, CI 4;

3. En pleine propriété d'un immeuble destiné à un usage commercial sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Bergamo, 67- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 4182 sub 31, catégorie C/1, CI 3;

4. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1362 sub 9, catégorie A/2, CI 2;

5. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1362 sub 10, catégorie A/2, CI 2;

6. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5601 sub 1, catégorie C/6, CI 4;

7. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5601 sub 2, catégorie C/6, CI 4;

8. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5601 sub 3, catégorie C/6, CI 4;

9. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5601 sub 4, catégorie C/6, CI 4;

10. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1361 sub 35, catégorie C/6, CI 8;

11. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme place de parking sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via S. Francesco D'assisi / Via Trotti - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1361 sub 39, catégorie C/6, CI 8;

12. En pleine propriété d'un immeuble destiné à un usage commercial sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini, Via Piacenza - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 3, catégorie C/1, CI 5;

13. En pleine propriété d'un immeuble destiné à un usage commercial sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini, Via Piacenza - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 30, catégorie C/1, CI 6;

14. En pleine propriété d'un immeuble destiné à un usage commercial sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini, Via Piacenza - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 31, catégorie C/1, CI 6 V

15. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 6, catégorie A/2, CI 2;

16. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 8, catégorie A/2, CI 2;

17. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 10, catégorie A/2, CI 2;

18. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 12, catégorie A/2, CI 2;

19. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Piazzetta Bini - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 5443 sub 14, catégorie A/2, CI 2;

20. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 8, catégorie A/4, CI 4;

21. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 9, catégorie A/4, CI 4;

22. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 10, catégorie A/4, CI 5;

23. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 11, catégorie C/6, CI 5;

24. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 12, catégorie C/6, CI 5;

25. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 13, catégorie C/6, CI 5;

26. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Donatello 16/22 - Italie - référencé par les numéros de cadastre folio 117, numéro 138 sub 113, catégorie A/2, CI 2;

27. En pleine propriété d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Donatello 16/22 - Italie - référencé par les numéros de cadastre folio 117, numéro 138 sub 114, catégorie A/2, CI 2;

28. En pleine propriété d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Donatello 16/22 - Italie - référencé par les numéros de cadastre folio 117, numéro 139 sub 14, catégorie C/6, CI 7;

29. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune de Bosco Marengo (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio mapp.10, superficie de H.A. 1.80.70;

30. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune de Bosco Marengo (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio mapp.17, superficie de H.A. 1.15.70;

31. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune de Bosco Marengo (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 44 mapp. 4, superficie de H.A. 0.35.25;

32. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune de Bosco Marengo (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 44 mapp. 5, superficie de H.A. 0.60.90;

33. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune de Bosco Marengo (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 44 mapp. 98, superficie de H.A. 0.40.85;

34. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune d'Alessandria (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 21 mapp. 126, superficie de H.A. 1.08.00;

35. En pleine propriété d'un terrain sis dans la commune d'Alessandria (AL)- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 21 mapp. 188, superficie de H.A. 0.77.40;

36. En pleine propriété, à hauteur de 16,66% d'un terrain sis dans la commune d'Alessandria (AL) - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 21 mapp. 421, superficie de H.A. 0.47.64;

37. de quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99%) du capital social de la société de droit italien RO.MI. S.R.L. ayant son siège social au 67, Via Bergamo, Alessandria (AL), Italie, inscrite au registre du Commerce d'Alessandria sous le numéro 132482 et ayant le code fiscal 02031480151;

38. de vingt-six pourcent (26 %) du capital social de la société de droit italien MAISON DU CHARME S.R.L., ayant son siège social au 67, Via Bergamo, Alessandria (AL), Italie, inscrite au registre de Commerce d'Alessandria sous le numéro 244082 et ayant le code fiscal 02305950061;

Monsieur Michele Robiglio, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Denis Brevier, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 20 janvier 2015.

L'apporteur, préqualifié, déclare en outre que l'ensemble immobilier dont la pleine propriété ou la nue-propriété est apportée n'est ni grevé d'hypothèque, non plus que de servitudes occultes ou apparentes hormis pour les biens cadastrés sous les numéros suivants, étant financés par une banque italienne Cassa di Risparmio di Asti S.P.A. et grevé d'une hypothèque en faveur de ladite banque qui ne s'oppose pas à l'apport projeté:

1. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 8, catégorie A/4, CI 4;

2. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 9, catégorie A/4, CI 4;

3. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 10, catégorie A/4, CI 5;

4. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 11, catégorie C/6, CI 5;

5. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 12, catégorie C/6, CI 5;

6. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monica Palumbo, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 13, catégorie C/6, CI 5;

2. A concurrence de six mille cinq cent neuf (6.509) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept mille cinq cent vingt et un euros (EUR 67.521,-), par Madame Monica Palumbo, domiciliée à Via Ramello, 11, Pregassona, Lugano, Suisse, par un apport en nature consistant dans l'apport de:

1. Nue-propriété détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), C.so Crimea, 35- Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 268, numéro 1361 sub 20, catégorie A/2, CI 4;

2. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 8, catégorie A/4, CI 4;

3. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 9, catégorie A/4, CI 4;

4. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 10, catégorie A/4, CI 5;

5. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 11, catégorie C/6, CI 5;

6. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 12, catégorie C/6, CI 5;

7. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 13, catégorie C/6, CI 5;

8. D'un pourcent (1%) du capital social de la société de droit italien RO.MI. S.R.L. ayant son siège social au 67, Via Bergamo, Alessandria (AL), Italie, inscrite au registre du Commerce d'Alessandria sous le numéro 132482 et ayant le code fiscal 02031480151;

9. de vingt-cinq pourcent (25 %) du capital social de la société de droit italien MAISON DU CHARME S.R.L., ayant son siège social au 67, Via Bergamo, Alessandria (AL), Italie, inscrite au registre de Commerce d'Alessandria sous le numéro 244082 et ayant le code fiscal 02305950061;

Madame Monica Palumbo, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Denis BREVER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 20 janvier 2015.

L'apporteur, préqualifié, déclare en outre que l'ensemble immobilier dont la pleine propriété ou la nue-propriété est apportée n'est ni grevé d'hypothèque, non plus que de servitudes occultes ou apparentes hormis pour les biens cadastrés sous les numéros suivants, étant financés par une banque italienne Cassa di Risparmio di Asti S.P.A. et grevé d'une hypothèque en faveur de ladite banque qui ne s'oppose pas à l'apport projeté:

1. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 8, catégorie A/4, CI 4;

2. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Madame Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 9, catégorie A/4, CI 4;

3. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné à l'habitation sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie- référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 10, catégorie A/4, CI 5;

4. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 11, catégorie C/6, CI 5;

5. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 12, catégorie C/6, CI 5;

6. En pleine propriété, détenue en communauté de biens avec Monsieur Michele Robiglio, d'un immeuble destiné comme garage pour voiture sis dans la commune d'Alessandria (AL), Via Livorno, Via Firenze - Italie référencé par les numéros de cadastre folio 118, numéro 1531 sub 13, catégorie C/6, CI 5;

Les apports en nature ci-dessus décrits font l'objet d'un rapport établi en date du 3 novembre 2014 par Dott. Ponziano Roberto, né à Piacenza (PC) le 20 décembre 1967, domicilié professionnellement à Alessandria Corso Virginia Marini n. 103, codice fiscale PNZRRT67T20G535B, inscrit au registre des

réviseurs comptables italiens par décret publié sulla Gazzetta Ufficiale n. 59 bis du 1/08/1995 al n. 66.682.. La valeur de l'apport, soit un montant total cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) assortie d'une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent onze mille sept cents euros (EUR 1.711.700,-) est constatée par ledit rapport.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 27 janvier 2015 par la société à responsabilité limitée Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises agréé établi et ayant son siège social à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B. 166716, lequel rapport, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale ainsi que la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2851. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028736/250.

(150032548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Arche Noe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 298, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 144.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028204/9.

(150032732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Unicity XIX Plymouth 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.657.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 13 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Sava Savov avec effet du 31 janvier 2015
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity XIX Plymouth 2 Sàrl

Référence de publication: 2015027055/12.

(150030896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.549.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MGRP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192605 ("MGRP"), and

MELF Acquisition II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189093 ("MELF Acquisition II" and, together with MGRP, the "Shareholders"),

each represented by Ms. Vanessa Lanz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, declared that they hold the entire share capital of MGM 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117549, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy de Luxembourg), dated 22 June 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1663 dated 2 September 2006 (the "Company"), the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), dated 19 January 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1075 dated 27 May 2009.

The appearing parties, duly represented, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1) To create two classes of managers namely Class A Managers and Class B Managers.
- 2) To qualify the existing manager Mr Jochen Kauschmann as Class A Manager of the Company with immediate effect.
- 3) To qualify the existing managers Mr Nico Fiedler and Mr Tamas Mark as Class B Managers of the Company with immediate effect.
- 4) To amend and restate the Company's articles of association.
- 5) Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create two classes of managers namely Class A Managers and Class B Managers.

Second resolution

The Shareholders resolved to qualify the existing manager Mr Jochen Kauschmann as Class A Manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Shareholders resolved to qualify the existing managers Mr Nico Fiedler and Mr Tamas Mark as Class B Managers of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. There is formed a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "MGM 1 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the same municipality of the Company's registered office.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-), divided into three hundred fifty (350) shares, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

Subject to the provisions of this Article, if and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. Subject to the provisions of this Article, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

If any shareholder holding more than seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company (the "Majority Shareholder") receives a bona fide written binding offer (the "Offer") from an unrelated third party (the "Offeror") to purchase shares held by the Majority Shareholder which offer such Majority Shareholder is willing to accept, subject to this Article, then the Majority Shareholder shall afford to the other shareholder(s) (the "Ongoing Shareholder(s)") the right to participate in such sale by sending a notice to specify the material terms of such offer, including the number of shares, the offer price, the closing date and payment terms, the identity of the Offeror and any ultimate beneficial owner of the Offeror (the "Tag-Along Notice"), to the Ongoing Shareholder(s) not less than thirty (30) business days prior to such proposed sale. The Majority Shareholder shall grant to the Ongoing Shareholder(s) the right to sell to the Offeror a pro rata portion of its/their shares at the same price and on the same terms and conditions as set forth in the Offer. The Ongoing Shareholder(s) shall notify the Majority Shareholder within thirty (30) business days after receipt of the Tag-Along Notice if they desire to sell any of their shares pursuant to this Article. Subject to these Articles, the shareholder(s) other(s) than the Majority Shareholder shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Tag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

If the Company or any shareholder receives a bona fide written binding offer from a Third Party Purchaser to purchase all, but not less than all of the shares of the Company, subject to this Article, and the Majority Shareholder votes in favour of accepting such offer, then such shareholder(s) may, at its/their option, require by providing a written notice, to be provided not less than thirty (30) Business Days prior to the proposed sale, specifying the material terms of the proposed sale, including the purchase price per share, the proposed closing date and payment terms, the identity of the Third Party Purchaser and any ultimate beneficial owner of the Third Party Purchaser (the "Drag-Along Notice") to the shareholder(s) who has/have voted against the sale of the shares to the Third Party Purchaser or who have abstained from voting (the "Remaining Shareholders"), if any, that the Remaining Shareholders shall sell all (but not less than all) of the shares owned by the Remaining Shareholders to the Third Party Purchaser at the same price and the same terms and conditions as the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale. If the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale elect to use the right granted to them under this Article, they shall procure that within thirty (30) business days of the date of the Drag-Along Notice, the Third Party Purchaser makes a binding written offer to the Remaining Shareholders at the same price and on the same terms as set out in the Drag-Along Notice, and the Remaining Shareholders shall accept such offer promptly. Subject to this Article, the shareholder(s) other than the Remaining Shareholders, if any, shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Drag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time,

with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

MGRP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192605 ("MGRP"), et

MELF Acquisition II, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189093 ("MELF Acquisition II" et ensemble avec MGRP, les "Associés")

chacune représentée par Madame Vanessa Lanz, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par MGM 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117549, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1663 du 2 septembre 2006, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1075 du 27 mai 2009.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, reconnaissent avoir été pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda ci-dessous:

Agenda

- 1) Créer deux catégories de gérants, Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.
- 2) Qualifier le gérant existant M. Jochen Kauschmann comme Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.
- 3) Qualifier les gérants existants M. Nico Fiedler et M. Tamas Mark comme Gérants de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- 4) Décider de la refonte des statuts de la Société.
- 5) Divers

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer deux catégories de gérants, Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de qualifier le gérant existant M. Jochen Kauschmann comme Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de qualifier les gérants existants M. Nico Fiedler et M. Tamas Mark comme Gérants de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "MGM 1 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la même commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) divisé en trois cent cinquante (350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Si un associé détenant plus de soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société (l'"Associé Majoritaire") reçoit une véritable offre écrite (l'"Offre") d'un tiers non lié (l'"Offrant") d'acquérir des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire et si l'Associé Majoritaire désire accepter ladite Offre, sous réserve du présent article, alors l'Associé Majoritaire doit permettre à(aux) l'autre(s) associé(s) (les "Associés Actuels") de participer à cette vente par l'envoi d'une notice afin de préciser les conditions matérielles de cette offre, y compris le nombre de parts sociales, le prix offert, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité de l'Offrant et le bénéficiaire ultime de l'Offrant (la "Notice Tag-Along"), à(aux) Associé(s) Actuel(s) au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente proposée. L'Associé Majoritaire accorde à(aux) Associé(s) Actuel(s) le droit de vendre à l'Offrant au prorata de ses / leurs parts sociales au même prix et sous les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Offre. Le(s) Associé(s) Actuel(s) notifie l'Actionnaire Majoritaire dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la notice Tag-Along s'ils désirent vendre certaines de leurs parts sociales conformément au présent article. Sous réserve de ces statuts, l'(es) associé(s) autre(s) que l'Associé Majoritaire doit voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Tag-Along à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en vertu du droit applicable.

Si la Société ou tout associé reçoit une offre écrite de bonne foi offre d'un tiers acheteur d'acquérir la totalité, mais non moins de la totalité des actions de la Société, sous réserve du présent article, et si l'Associé Majoritaire vote en faveur de l'acceptation de cette offre, alors cet(s) associé(s) peut(vent), à sa/leur gré, demander par une notice écrite, envoyée au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente envisagée, en précisant les conditions matérielles de la vente proposée, y compris le prix d'achat par part sociale, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité du tiers acquéreur et le bénéficiaire ultime du tiers acheteur (la "Notice Drag-Along") à(aux) associé(s) qui a(ont) voté contre la vente des parts sociales au tiers acheteur ou qui se sont abstenus de voter (les "Associés Restants"), le cas échéant, que les Associés Restants devront vendre la totalité (mais pas moins que toutes) les parts sociales détenues par les Associés Restants au tiers acheteur au même prix et sous les mêmes conditions que l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente. Si l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente décide(nt) de faire valoir le droit qui leur est accordé en vertu du présent article, ils devront s'assurer que, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de la Notice Drag- Along, le tiers acheteur fait une offre écrite aux Associés Restants au même prix et sous les mêmes conditions que celles contenues dans la Notice Drag- Along, et les Associés Restants seront tenus d'accepter cette offre rapidement. Sous réserve du présent article, le(s) associé(s) autre que les Associés Restants, le cas échéant, sera tenu de voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Drag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra conformément au droit applicable.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (s'il y en a) ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence ou si un Président n'a pas été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le cas échéant le président pro tempore a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être rédigés et signés par tout Gérant présent à la réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou, le cas échéant, par tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. En cas d'une réunion du Conseil de Gérance toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux respectifs.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle

la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simul-

tanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, cette mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3562. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028610/671.

(150033078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Tele Columbus Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on November, 14 2014 (the Resolutions), a copy of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1) the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on October 6, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3552 dated 25 November 2014.

The Company had a subscribed share capital of fifty-three thousand six hundred ninety-six Euro and eighty-six Euro cents (EUR 53,696.86), represented by fully paid-up shares consisting of:

(a) one million eight hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-four (1,838,384) Class A Shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each;

(b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each;

(c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each; and

(d) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

2) Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follows:

“ **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of fifty nine thousand three hundred seven euros and two euro cents (EUR 59,307.02) which will consist in a maximum of each following shares:

(i) four million four hundred thirty four thousand six hundred sixty three (4,434,663) of Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(ii) twenty six thousand nine hundred seventy seven (26,977) of Class B Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(iii) two hundred sixty three thousand seven hundred ninety three (263,793) of Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(iv) one million two hundred five thousand two hundred sixty nine (1,205,269) of Class D Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the present deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.”

3) The Board resolved at the relevant board meeting to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand twenty four Euro and eleven Euro cents (EUR 10,024.11), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of fifty-three thousand six hundred ninety-six Euro and eighty-six Euro cents (EUR 53,696.86), represented by fully paid-up shares consisting of (i) one million eight hundred thirty eight thousand three hundred eighty-four (1,838,384) Class A Shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, (ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, (iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each; and (iv) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to sixty-three thousand seven hundred twenty Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 63,720.97) by the creation and issuance of (i) seven hundred thirty thousand two hundred ninety-six (730,296) Class A Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, (ii) twenty-six thousand nine hundred seventy-seven (26,977) Class B Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and (iii) two hundred forty-five thousand one hundred thirty-eight (245,138) Class C Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the Share Issue); and

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The Share Issue has been fully subscribed according to the table attached hereto as Schedule 1 (the Allocation Table).

The Share Issue has been entirely paid-up in cash in a total amount of ten thousand twenty four Euro and eleven Euro cents (EUR 10,024.11) made by the Subscribers as approved by the Resolutions.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of the date of receipt of payment of the Share Issue by the subscriber, which were received by the Company no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

4) As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at sixty-three thousand seven hundred twenty Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 63,720.97), represented by fully paid up shares consisting of:

a) two million five hundred sixty-eight thousand six hundred eighty (2,568,680) Class A Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;

b) five hundred sixty-four thousand four hundred twenty-five (564,425) Class B Shares with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each;

c) two million one hundred twenty-six thousand two hundred seventy-nine (2,126,279) Class C Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each;

d) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each”.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de décembre,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le Conseil) de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société),

en application des résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 Novembre 2014 (les Résolutions), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparissant, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a requis du notaire qu'il acte les déclarations suivantes:

1) la Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 daté du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 6 Octobre 2014, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3552 du 25 Novembre 2014.

La Société disposait d'un capital social souscrit fixé à cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-six centimes d'euro (EUR 53.696.86) composé de:

(a) un million huit cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.838.384) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

2) Les Articles 6.2 et 6.3 des Statuts disposent:

" **6.2.** Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cinquante-neuf mille trois cent sept euros et deux centimes d'euro (EUR 59.307,02) qui sera composé au maximum de chacune des actions suivantes:

(i) Quatre millions quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-trois (4.434.663) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) Vingt-six mille neuf cent soixante-dix-sept (26.977) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) Deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (263.793) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(iv) Un million deux cent cinq mille deux cent soixante-neuf (1.205.269) Actions de Classe D, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

6.3. Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des Garanties qui peuvent être émises par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence."

3) Le Conseil a décidé inter alia à la réunion du conseil d'administration concerné:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille vingt-quatre euros et onze centimes d'euro (EUR 10,024.11) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-trois mille six cent

quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-six centimes d'euro (53,696.86) composé de (i) un million huit cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre (1,838,384) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iii) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et (iv) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à soixante-trois mille sept cent vingt euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 63,720.97) par la création et l'émission de (i) sept-cent trente mille deux cent quatre-vingt-seize (730,296) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) vingt-six mille neuf cent soixante-dix-sept (26,977) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) deux-cent quarante-cinq mille cent trente-huit (245,138) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune étant ici approuvée et autorisée (l'Emission d'Actions); et

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital social suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit en accordance avec le tableau joint Annexe 1 (le Tableau de répartition).

L'Emission d'Actions a été entièrement libérée en numéraire pour un montant total dix mille euros vingt-quatre et onze centimes d'euro (EUR 10,024.11) par le souscripteur tel qu'approuvé dans les Résolutions.

Les nouvelles actions émises suivant les Résolutions ont été émises à la date de réception du paiement de l'Emission d'Actions par le souscripteur, reçus par la Société pas plus de trente (30) jour avant la date du présent acte.

4) En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à soixante-trois mille sept cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 63,720.97) représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) deux millions cinq cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt (2,568,680) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-cinq (564,425) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) deux millions cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf (2,126,279) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.”

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire de nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015028819/196.

(150032504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Bati Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 12, Zone Artisanale et Commerciale Klengbusbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 168.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028230/9.

(150032556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

S.C.I. Lora, Société Civile.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg E 3.185.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Assemblée Générale des Associés

Les associés

Vincenzo LOGRILLO, directeur de sociétés, demeurant 31, rue de Rochefort, Luxembourg

et Hans OLINGER, commerçant, demeurant 207, rue de Beggen, Luxembourg

ont chacun 50 parts de la S.C.I. Lora dont le capital est représenté par 100 parts.

Ils se sont réunis en assemblée et décident la dissolution de la société.

Monsieur Vincenzo Logrillo est proposé comme liquidateur de la société civile.

Monsieur Vincenzo Logrillo accepte la mission de liquidateur.

Monsieur Vincenzo Logrillo déclare se porter fort pour tout passif de la société. Les associés déclarent la clôture de la liquidation.

Luxembourg, le 29 Janvier 2015.

Vincenzo LOGRILLO / Hans OLINGER.

Référence de publication: 2015028741/19.

(150033205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

EXTRAIT

En date du 11 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jacob Mudde comme gérant A, Monsieur Eike Fuhrken Batista comme gérant A, Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin comme gérant B et Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas comme gérant B de la société avec effet au 11 février 2015;

- Nomination de Monsieur Amine Abid, né le 21 novembre 1982 à Casablanca, Maroc, et avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Madame Sarah Scott Taylor, née le 07 avril 1973 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, et avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Monsieur Guy Westmacott, né le 06 juin 1977 à Edinburgh, Royaume-Uni, et avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Monsieur Vishal Sookloll, né le 14 juin 1975 à Maurice, Ile Maurice, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Madame Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Madame Kaliroi Thouas, née le 21 juin 1971 à Foligno, Italie, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 11 février 2015 et pour une durée indéterminée.

- La siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 11 février 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027198/34.

(150031936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

S&B Minerals Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.488.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn,

Am fünften Tag des Monats Februar,

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

- Herr Carsten Opitz, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,
- Herr Brian Gillot, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, und
- Herr Stéphane Joly-Meunier, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler einer am 2. August 2013 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der S&B Minerals Finance S.C.A. (die „Gesellschaft“), einer société en commandite par actions gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.488 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“),

ersuchten den Notar folgendes zu beurkunden:

das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 2. August 2013 (Nummer 33.713 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Azette A.C. unter der Referenz EAC/2013/10385, registriert, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, am 5. August 2013, unter der Referenz L.130147492, aufgenommen und veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations am 11. Oktober 2013 unter der Nummer 2532.

- Der dritte Beschluss war in der vorgenannten Urkunde vom 2. August 2013 in der englischen Version fälschlicherweise wie folgt angegeben:

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1. of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), represented by six million one hundred and ninety-nine thousand (6,199,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one (1) unlimited share (the “Management Share”) with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0,01) each. The Management Share shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as the “shares”. ”

- Richtigerweise hätte der dritte Beschluss in der englischen Version wie folgt lauten sollen:

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1. of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), represented by six million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (6,199,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one (1) unlimited share (the “Management Share”) with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0,01) each. The Management Share shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as the “shares”. ”

alle anderen Bestimmungen des Protokolls bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. OPITZ, B. GILLOT, S. JOLY-MEUNIER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Februar 2015. Relation: EAC/2015/3189. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015028743/52.

(150032989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.